

ECOLES DE MADAGASCAR

128, rue du Bac
75 341 PARIS CEDEX 7

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023



+33 (0)1 30 21 30 18 | 12, rue Portalis, 75008 PARIS – France

SOLAES.FR

RICHEMONT CAPERAA AUDIT Sas de Commissariat aux comptes

Compagnie de Paris - Capital 80 000 € - RCS Paris B 481 805 240



ECOLES DE MADAGASCAR

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres du fonds de dotation Ecoles de Madagascar,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation Ecoles de Madagascar relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du Fonds de dotation.

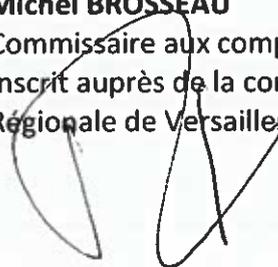
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, 30/08/2024

Michel BROUSSEAU
Commissaire aux comptes associé,
Inscrit auprès de la compagnie
Régionale de Versailles



COMPTES ANNUELS

en euros

Fonds de dotation Ecoles de Madagascar

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Bilan au 31/12/2023

128 rue du Bac
75341 PARIS CEDEX

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT	5
ANNEXE	7

BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, brevet et droits similaires</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériel et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>				
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
<i>Participations et créances rattachées</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
TOTAL I				
Comptes de liaison II				
ACTIF CIRCULANTS				
Stocks et encours				
Créances				
<i>Créances clients, usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres</i>				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	18 654		18 654	7 311
<i>Charges constatées d'avance</i>				
TOTAL III	18 654		18 654	7 311
Frais d'émission des emprunts IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	18 654		18 654	7 311

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette		
Fonds propres consommables	18 654	7 311
Subventions d'investissement		
Provisions règlementées		
TOTAL I	18 654	7 311
Comptes de liaison	II	
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL III		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL IV		
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligatoires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V		
Ecarts de conversion passif	VI	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	18 654	7 311

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
Produits de tiers financeurs		
<i>Subventions d'exploitation, concours publics</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>	697	47 874
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Reprises sur amortissements, dépréciations provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL I	697	47 874
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	697	3 628
Aides financières versées aux tiers		44 247
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL II	697	47 874
RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produit des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III		

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	31/12/2022	31/12/2021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)		
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL VI		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	697	47 874
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	697	47 874
EXCEDENT OU DEFICIT		

Valorisation des contributions et charges en nature	31/12/2023	31/12/2022
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature (matériel...)		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

PREAMBULE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total du bilan avant répartition est de 7.311 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION

Le Fonds de dotation créé en 2010 a pour objet de financer à Madagascar la construction, l'aménagement et l'équipement d'écoles, d'établissements d'enseignement secondaire et supérieur ainsi que de centres de formation destinés à accueillir de jeunes malgaches afin qu'ils puissent accéder à l'éducation indispensable à leur insertion sociale.

REFERENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

FAITS CARACTERISTIQUES

Au cours de l'exercice, les fonds perçus se sont élevés à 12.039 euros, contre 44.160 euros en 2022.

Conformément aux statuts et au règlement ANC n°2018-06, ces fonds sont comptabilisés en dotations en capital consommables.

Au cours de l'exercice 2023, aucune somme n'a été versée pour la construction d'écoles à Madagascar.

DOTATIONS EN CAPITAL

Les dotations en capital sont toutes consommables.

Selon les statuts, le capital est complété en cours de vie du fonds des libéralités, reçues de tout donateur ou partenaire, à savoir les donations et legs, les dons manuels et, sur décision du Conseil d'administration, les ressources issues de l'appel à la générosité publique.

La dotation en capital peut être consommée totalement ou partiellement pour les besoins de la réalisation du Fonds. Dans cette hypothèse, une décision du Conseil d'administration définit les modalités selon lesquelles intervient la consommation de la dotation en capital.

DETAIL DES DOTATIONS EN CAPITAL CONSOMPTIBLES

Année	Solde début de période	Augmentation	Consommation - Générosité reversée	Consommation - Autres charges nettes	Consommations - Charges nettes antérieures	Solde fin d'exercice
2011		928				928
2012	928	28 294	20 000			9 222
2013	9 222	23 166	29 500			2 888
2014	2 888	12 034	7 500			7 422
2015	7 422	3 864	5 000			6 286
2016	6 286	13 285	15 000			4 571
2017	4 571	11 302				15 872
2018	15 872	3 394	11 000			8 266
2019	8 266	6 816				15 082
2020	15 082	4 145	10 000	527	4 514	4 187
2021	4 187	7 432		593		11 025
2022	11 025	44 160	44 247	3 628		7 311
2023	7 311	12 039		697		18 653